



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220725-2022_07_060-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 19 juillet deux mille vingt-deux, se sont réunis au centre socio culturel de Oizon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 juillet 2022
Délibération n° 2022-07-060

Décision modificative n°1/2022 du budget principal

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT.

Absents : M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Denise SOULAT.

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal afin :

- De compléter l'amortissement des subventions pour intégrer l'amortissement de la subvention touchée en 2021 pour la dématérialisation des autorisations du droit des sols, soit 4 200 € à la fois en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.
- De compléter la dotation aux amortissements pour intégrer l'amortissement des subventions versées aux entreprises durant la crise COVID, soit 11 100 € à la fois en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'enregistrement des opérations de sortie de biens non encore amortis (step paddle et batterie des bateaux électriques), soit 7 500 € à la fois en dépenses et recettes d'investissement.

Pour équilibrer cette DM constituée uniquement d'opérations d'ordre, nous devons diminuer de 6 900 € le virement à la section d'investissement (ou autofinancement).

La modification budgétaire proposée récapitulée dans un tableau est la suivante :

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220725-2022_07_060-DE

Section	Sens	Chapitre	Compte	Article	DM 1/2022	Observation
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	4 200,00	Amortissement de la subv° démat° ADS touchée en 2021 de la part de l'Etat
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				4 200,00	
	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	11 100,00	Complément de la dotation aux amort. Pour intégrer les subv° aux entreprises COVID
	D	023 - Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	- 6 900,00	Diminution de l'autofinancement
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				4 200,00	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280422	Privé - Bâtiments et installations	11 100,00	Complément de la dotation aux amort. Pour intégrer les subv° aux entreprises COVID
	R	041 - Opérations patrimoniales	2188	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	Opération de sortie de biens (step paddle et batteries des bateaux électriques) non finis d'amortir
	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	- 6 900,00	Diminution de l'autofinancement
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				11 700,00	
	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13911	Etat et établissements nationaux	4 200,00	Amortissement de la subv° démat° ADS touchée en 2021 de la part de l'Etat
	D	041 - Opérations patrimoniales	204411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études	7 500,00	Opération de sortie de biens (step paddle et batteries des bateaux électriques) non finis d'amortir
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				11 700,00	

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juillet 2022,

Considérant la nécessité de corriger les inscriptions budgétaires initiales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1er : APPROUVE la décision modificative n°1/2022 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 4 200,00 €

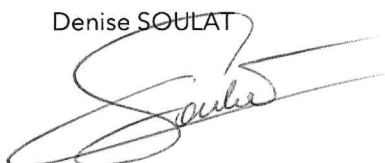
Section d'investissement : 11 700,00 €

Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires

Pour extrait conforme

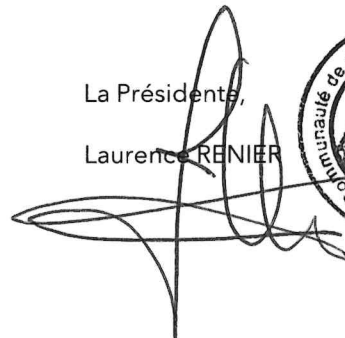
La secrétaire de séance,

Denise SOULAT



La Présidente,

Laurence RENIER




Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/07/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes le 04/08/2022